

INTEMPERIES

Attention au dérapage

bien-être

liberté

solidarité




La référence syndicale



Du 7 au 10 février les intempéries en région parisienne ont perturbé la circulation sur les routes et dans les transports en commun. La direction a anticipé des départs l'après-midi ce qui a évité d'avoir des situations de blocage sur le site comme en 2010. Il reste le débat sur le paiement des heures non travaillées. La CGT de Limours réclame le paiement de ces heures lors de situations exceptionnelles et la négociation d'un accord « intempéries ».

Intempéries de février 2018

Cette année Météo France avait dès le 2 février annoncé une alerte pour le 6 et 7 février. Le délégué syndical CGT a immédiatement demandé à la direction d'anticiper en informant les salariés et en réalisant des départs anticipés le 6, ce qui a permis d'éviter la situation de 2010. Des chutes de neige de 15 cm sur un sol gelé ont bloqué les transports routiers avec une interdiction préfectorale de circuler et fortement ralenti les transports ferroviaires. Les navettes desservant le site n'ont donc pas pu circuler le 7 et 8.

Les salariés ont reçu des mails ou des appels téléphoniques leur demandant de ne pas venir sur le site les 2 jours et de rester chez eux, si possible en travaillant à distance.

Mesures annoncées par la direction

La direction de LAS a annoncé le 8 février aux Délégués Syndicaux Centraux, les mesures suivantes :

- Suite au départ anticipé de mardi, les compteurs de pointage seront régularisés à une journée pleine
- La journée de mercredi sera intégralement payée pour tous
- Pour jeudi et vendredi, les salariés qui n'ont pas travaillé sur le site ou à distance (avec l'accord de la hiérarchie) doivent poser des congés, RTT ou récupération d'heures

Avis CGT

Point positif : les informations et l'avancement des navettes ont évité une situation difficile comme en 2010. Ces initiatives répondent à l'obligation de sécurité de l'employeur, surtout que les accidents de trajet auraient un impact sur les cotisations « accident du travail ».

Points négatifs : nous désapprouvons la méthode d'inciter les salariés à ne pas venir travailler sans préciser les conséquences sur le paiement des heures et a posteriori de faire connaître les mesures. Cela risque d'inciter les salariés à prendre des risques inconsidérés la prochaine fois.

De plus ces mesures introduisent une différence de traitement entre ceux équipés d'un PC Mobility et les autres. Rien n'est prévu pour les intérimaires, prestataires, gestion de site, informatique, restauration, ... ?

La situation du site de Limours fait qu'il n'y a pas de transport en commun public et le recours à la voiture ou aux navettes Thales est incontournable pour la majorité.

N'oublions pas que beaucoup de salariés mutés à partir des sites de Bagneux et Conflans, aujourd'hui fermés, habitent loin de Limours et subissent des temps de trajet importants toute l'année.

Demandes CGT

- Paiement intégral des 2 jours (7 et 8) et des heures non travaillées le 6 et le 9 à cause du départ anticipé.
- Pour éviter que des tensions se produisent à chaque événement exceptionnel, la CGT demande l'ouverture de négociations à Limours sur un accord intempéries.

Rappel des épisodes précédents

Décembre 2010 : Un événement climatique pas anticipé par Météo France s'est déclenché en début d'après-midi, provoquant l'interdiction des transports en car et blocage des routes. Des dizaines de salariés se sont retrouvés bloqués sur le site toute la nuit.

Avril 2013 : Pendant 2 jours les routes ont été impraticables et beaucoup de salariés venant en voiture ou en navette Thales n'ont pu se rendre sur le site. La direction a demandé, a posteriori, aux salariés de poser des CP, RTT ou récupérations. Cette décision non concertée a fait réagir la CGT qui n'a pu obtenir le paiement des jours que pour les salariés prenant les navettes Thales. Pour la 1^{ère} fois s'est posé le problème de traitement plus favorable pour les salariés ayant travaillé à distance. Voir aussi nos tracts:

<http://tr6.cgthales.fr/2013/04/30/intemperies-du-1213-mars-le-racket-est-confirme/>

<http://tr6.cgthales.fr/2013/04/02/intemperies-la-direction-fait-une-sortie-de-route-et-raquette-les-salaries/>

